



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU JEUDI 12 JANVIER 2023

Membres présents : Patrice Maire, Stéphane Rousseau, Alexandre Duffroy, Céline Acerbis, Michael Devaux, Yannick Bernard, Valérie Ducret

Membre excusé : Nicolas Cousaert

Membre absent non excusé: Rietmann Sylvain.

Secrétaire de Séance : Acerbis Céline

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 novembre 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité.

► Révision des tarifs pour 2023 : Cimetière, Salle de la Vouivre, affouage au 01 Janvier 2023

A : Tarifs salle de la Vouivre au 1^{er} janvier 2023 :

Après en avoir délibéré, les élus proposent les tarifs suivants :

Habitants de Montrond	Salle complète Grande Salle + Petite Salle	Petite Salle avec Cuisine
1 jour semaine Mardi*Mercredi*Jeudi J-1 midi à J+1 midi	200 € + possibilité Option ménage à 150 €	100 € + possibilité Option ménage à 100 €
Week end Vendredi midi au Lundi midi	300 € + possibilité Option ménage à 150 €	150 € + possibilité Option ménage à 100 €
Verre amitié "Enterrement"	50 € Avec ou sans cuisine	
Personnes extérieures	Salle complète Grande Salle + Petite Salle	Petite salle avec Cuisine
1 jour semaine Mardi* Mercredi*Jeudi J-1 midi à J+1 midi	250 € + possibilité Option ménage à 150 €	150 € + possibilité Option ménage à 100 €
Week end Vendredi midi au Lundi midi	390 € + possibilité Option ménage à 150 €	200 € + possibilité Option ménage à 100 €
Organisme officiel : SICTOM	150 € Ménage effectué par entreprise ou employé communal	
SONO	40 €	

Journée supplémentaire en location « Week end » :

- Salle complète : 100 € pour une manifestation à but lucratif (50€ par ½ journée supplémentaire).
- Jours fériés en semaine : Tarifs week-end

Associations de Montrond *	Salle complète Grande Salle + Petite Salle	Petite salle sans cuisine mais avec kitchenette
Repas des bénévoles Pas de manifestation à but lucratif	Offert	Offert
A partir de la 1^{ère} location	150 € + possibilité Option ménage à 150 €	

* Toute autre demande de location à but non lucratif, fera l'objet d'une étude par le conseil municipal (conférence...)

Pour les événements sportifs officiels (Coupe du Monde...) l'autorisation sera demandée préalablement au conseil municipal.

Les associations de Montrond (Gymnastique, Yoga...) pourront utiliser la salle de la Vouivre ou autre salle communale pour leurs répétitions hebdomadaires avec intervenants extérieurs non bénévoles les lundis, mardis, mercredis uniquement (avec possibilité de changer de jour en cas de location) moyennant la somme de **150 €/an**.

Chaque année, les associations devront présenter le procès-verbal de leur assemblée générale annuelle, l'attestation d'assurance, ainsi que l'exercice comptable de leur Association.

Dans tous les cas (Habitants de Montrond, personnes extérieures et Associations) et à la remise des clés : deux chèques de caution de **150 €** (pour le ménage) et **500 €** (dégradations) seront **obligatoirement** demandés pour la location.

100 € d'arrhes sont demandées à la confirmation de réservation et seront déduits du montant de la location. Pour toute location annulée moins de 15 jours avant la date de réservation, les arrhes ne seront pas restituées.

En cas de casse éventuelle et de pièce manquante du contenu de la salle (assiette, verre, couverts, plats divers, etc...), les sommes dues seront payables immédiatement à la restitution des clefs.

Concernant l'immobilier, les dégradations seront payantes sur facture après remise en état.

Le chèque de caution sera rendu après règlement des dégradations.

Ménage effectué par le locataire :

Le locataire doit nettoyer la vaisselle, les éléments de cuisine (évier, four, frigos, chambre froide, congélateurs, meuble chaud), ranger les tables et les chaises, vider poubelles et cendriers extérieurs. Récurage du sol et des sanitaires.

En cas de ménage non réalisé conformément à l'article ci-dessus, le chèque de caution de 150 euros sera retenu.

Prestation ménage effectuée par l'entreprise ou employé communal :

Récurage du sol et des sanitaires.

Le locataire doit laver la vaisselle, les éléments de cuisine (évier, four, frigos, chambre froide, congélateurs, meuble chaud, ranger les tables et les chaises, vider poubelles et cendriers extérieurs).

Durée de location :

La remise des clés en semaine pourra avoir lieu depuis la veille de la location à midi jusqu'au lendemain de la location à midi.

Pour la location du week-end la remise des clés se fera du vendredi midi au lundi midi.

La restitution des clefs pour le verre de l'amitié faisant suite à un enterrement se fera le jour même de la location.

B : Tarifs cimetière 2023

- Concession cimetière : **50 €/m²** pour 30 ans/Concession Columbarium : **200 €/case** pour 15 ans

C : Tarifs affouage - Saison 2022/2023

- **5 €/stère** inscription dans période / **-7 €/stère** inscription hors période.

Après en avoir délibéré, les élus valident ces propositions à l'unanimité des membres présents.

► **BOIS : Destination des coupes 2023**

Sur proposition de Monsieur Armand Lionel, agent forestier, Monsieur Bernard Yannick, responsable forêt, propose aux membres du conseil municipal l'exploitation des coupes suivantes sur 2023 :

- Vente de gré à gré par soumission en bloc et sur pieds : 4_p, 5_p, (environ 300 m³ de chêne, 300 m³ de hêtre)
 - Vente groupée par contrat d'approvisionnement petit bois : 44_ar, (environ 330 m³ de résineux et 30 m³ de chêne)
- (p = préparation ; ar = amélioration résineuse)

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du code forestier, le maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de région, de leur report pour les motifs suivants : 15_ar baisse des cours des bois (environ 580 m³ de résineux et 30 m³ de chêne).

Chablis :

- Vente des chablis de l'exercice, sur pied à la mesure
- Vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

→ Propositions validées à l'unanimité des membres présents et monsieur le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

► **FIBRE : Convention d'occupation sur le domaine privé au profit de Altitude Fibre 39**

Dans le cadre du déploiement de la fibre, des SRO (Sous Répartiteurs Optiques) ont été installés sur le domaine privé de la commune de Montrond.

Une convention d'occupation du domaine privé doit être signée entre les deux parties.

Après étude de cette convention, les membres du conseil municipal présents acceptent à l'unanimité la signature de celle-ci.

► **BULLETIN MUNICIPAL**

Mme Ducret Valérie, responsable communication, présente l'état d'avancement du bulletin municipal. Celui-ci sera distribué début février.

Sujets divers :

- Au complexe commerces/logements rue Croix Neuves, un garage étant vacant, une personne locataire d'un logement a fait part de son intérêt pour celui-ci, il lui sera proposé à la location.
- Divers matériels de nettoyage pour la salle des fêtes, mairie et complexe commerces/logement rue Croix Neuves seront renouvelés.
- Un courrier a été adressé à la mairie concernant un dépôt de matériaux sur le chemin conduisant au château d'eau depuis la rue de la Faye.
Ces dépôts de matériaux ne sont en aucun cas des dépôts sauvages, il s'agit de dépôts stockés en prévision de remblayer ce même chemin en fin de chantier du Centre-Est du nouveau château d'eau.

Fin de séance: 22h30

Le Maire : Patrice Maire



La Secrétaire de séance : Céline Acerbis